

# À l'abri du danger

Ce Code de conduite a pour but d'assurer la sécurité des personnes. Chaque adulte impliqué dans le Prix doit le respecter.

En outre, vous devez également prendre connaissance de toutes les lois, codes de conduite, règles ou procédures établis par... et les respecter :

- Votre propre entité nationale responsable du Prix (s'il en existe une).
- Votre propre organisation d'exploitation du Prix (par exemple, une école, une association scout, etc.)
- Toute organisation fournissant ou accueillant l'une de vos activités liées au Prix.
- L'État et/ou le pays dans lequel se déroulent vos activités liées au Prix.

Si vous êtes un participant au Prix et que vous exercez une activité avec des enfants ou des adultes vulnérables, vous devez également respecter ce Code de conduite.

## Apprenez les trois "R" du Prix pour la protection des personnes contre le danger :

1. **Reconnaître** vos responsabilités et celles des autres dans le cadre du Code de conduite.
2. **Réagir** lorsque quelqu'un fait quelque chose qui va à l'encontre de votre intuition ou du Code de conduite.
3. **Signalez** toute violation du Code de conduite en utilisant les procédures en vigueur dans votre pays, dans l'organisme exploitant le Prix et/ou chez le prestataire d'activités.

Ce Code de conduite est mis à jour de temps à autre, conformément aux bonnes pratiques tirées de l'expérience des exploitants du Prix dans le monde entier. La présente version du Code de conduite est la version 2.0 et a été publiée en mai 2018. La version la plus à jour du Code de conduite peut être consultée à l'adresse suivante : [www.intaward.org](http://www.intaward.org).

Toutes les organisations qui travaillent avec des participants au Prix doivent avoir mis en place des politiques et des procédures appropriées pour s'assurer, au minimum, qu'elles permettent aux adultes de se conformer au présent Code de conduite.

# Code de conduite

Tous les adultes impliqués dans le Prix, au minimum, doivent :

1. Respectez ce Code de conduite à tout moment.
2. Traitez tout le monde avec dignité et respect.
3. Donnez l'exemple aux autres.
4. Évitez le favoritisme.
5. Prévoyez que les activités du Prix impliquent la présence de plus d'une autre personne, ou au moins la présence d'autres personnes à portée de vue et d'ouïe. Cette règle s'applique à tous les volets du programme d'un participant au Prix.
6. Respecter les ratios de supervision stipulés par leurs propres organisations (et celles responsables d'une activité spécifique du Prix).
7. Respectez le droit d'une personne à sa vie privée.
8. Évitez les situations inacceptables dans le cadre d'une relation de confiance. Par exemple, une relation sexuelle entre un chef de groupe ou un évaluateur et un participant au Prix, même s'il a dépassé l'âge légal de consentement, serait inacceptable.
9. Disposer de logements séparés pour les enfants/jeunes et les adultes et respecter toute autre règle en la matière stipulée par leur propre organisation et/ou l'organisation responsable de l'activité du Prix.
10. Permettez aux jeunes de parler de leurs préoccupations éventuelles.
11. Encouragez les autres à contester les attitudes ou les comportements qu'ils n'apprécient pas.
12. Évitez de vous laisser entraîner dans des comportements inappropriés de recherche d'attention.
13. Sensibilisez tout le monde (enfants, jeunes, parents et soignants, chefs de groupe, superviseurs du voyage d'aventure et évaluateurs) aux dispositions de sauvegarde de leur propre organisation.
14. N'oubliez pas ce Code de conduite dans les moments délicats, par exemple lorsque vous aidez une personne victime d'intimidation, de deuil ou d'abus.
15. Dire aux autres adultes où ils sont et ce qu'ils font.
16. N'oubliez pas que quelqu'un d'autre peut mal interpréter vos actions, même si elles sont menées avec de bonnes intentions.
17. Prendre au sérieux toute allégation ou préoccupation d'abus et suivre immédiatement les procédures de signalement en vigueur au sein de leur organisation et, le cas échéant, de l'organisation responsable de l'activité du Prix.
18. Ne banalisez jamais les abus.
19. Ne jamais établir une relation avec un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable qui constitue un abus de sa position de pouvoir ou d'influence sur l'autre.
20. Ne permettez jamais les activités abusives, par exemple le bizutage ou les brimades.
21. Ne prenez jamais part à un comportement ou un contact inapproprié, qu'il soit physique, verbal ou sexuel.
22. Ne participez jamais à des jeux de contact physique avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables.
23. Ne faites jamais de remarques suggestives ou de menaces à un enfant, une jeune personne ou un adulte vulnérable, même en vous amusant.
24. N'utilisez jamais de langage inapproprié lorsque vous écrivez, téléphonez, envoyez des courriels ou utilisez l'internet.
25. Ne laissez jamais des allégations, des soupçons ou des inquiétudes concernant des abus ne pas être signalés.
26. N'oubliez pas ce Code de conduite lorsque vous êtes en ligne ou que vous utilisez des méthodes de communication numériques.
27. Ne vous fiez jamais à la bonne réputation d'une personne, au nom de son organisation ou au nom du Prix pour la protéger.